



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mars 2010

Original : français

Lettre datée du 15 mars 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document de réflexion pour le débat que le Conseil de sécurité tiendra sur le thème « Région d'Afrique centrale : impact du trafic illicite des armes sur la paix et la sécurité » (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Emmanuel **Issoze-Ngondet**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (19 mars 2010).



**Annexe à la lettre datée du 15 mars 2010, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Présidence du Conseil de sécurité
(Gabon, mars 2010)**

**Débat sur l'impact du trafic illicite des armes
sur la paix et la sécurité en Afrique centrale**

Document de cadrage

La prolifération des armes légères et de petit calibre demeure une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Il faut se féliciter de l'attention soutenue de la communauté internationale et des initiatives prises aux plans global, régional et même sur le plan national.

Cependant, force est de reconnaître que ce phénomène est un facteur de déstabilisation qui affecte la vie des États Membres sur le plan de la sécurité, de l'humanitaire et du développement.

Sur le plan sécuritaire

- Ces armes sont utilisées comme un instrument de violation des droits de l'homme, y compris en temps de paix, notamment par la recrudescence de la criminalité et des bandes armées ainsi que des coupeurs de routes et des mercenaires.
- Les armes légères et de petit calibre sont également à l'origine de la résurgence des crises et conflits qui compromettent toute perspective de paix et de sécurité.

Sur le plan humanitaire

- La menace directe au moyen d'armes légères pousse des millions de personnes à fuir leurs foyers, occasionnant ainsi un nombre croissant des réfugiés et personnes déplacées (Angola, Gabon, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Ouganda etc.).
- L'usage des armes légères encourage le recrutement d'enfants soldats et des violences sexuelles exercées sur les femmes et les jeunes filles [résolution 1888 (2009)].

Sur le plan du développement

- La présence massive d'armes légères entrave le développement socioéconomique et constitue un frein à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de l'Afrique centrale.

Pour tenter de faire face de manière collective à ce fléau, les États Membres ont tenu du 9 au 21 juillet 2001 à New York, la première Conférence des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre. Au terme de cette conférence, les

États ont adopté le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Cette importante conférence qui constitue une étape primordiale de l'action de l'Assemblée générale a été poursuivie par de nombreuses initiatives tant sur le plan global que régional.

Le Conseil de sécurité lui a également accordé l'attention voulue. Il convient également de reconnaître l'action du Secrétaire général et des départements compétents du Secrétariat par les propositions concrètes et les analyses pertinentes qu'ils ont offertes à la réflexion des États Membres.

L'Afrique centrale, qui est l'une des régions les plus affectées par le phénomène des armes légères et de petit calibre, a pour sa part adopté des mesures concrètes en vue d'enrayer les effets néfastes de ces armes.

Actions menées par les pays de la sous-région

Conscients de l'impact du trafic illicite des armes sur la stabilité, la paix et le développement dans leur sous-région, les pays d'Afrique centrale ont adopté des mesures de confiance et mis en place des mécanismes de promotion de la paix, avec le concours du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Ils ont également décidé d'élaborer un instrument juridiquement contraignant et les modalités de sa mise en œuvre afin de garantir le contrôle à l'échelon sous-régional des armes légères et de petit calibre, des munitions et de tout équipement pouvant servir à leur fabrication.

L'avant-projet de cet instrument fera notamment l'objet de négociations lors de la trentième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargée des questions de sécurité en Afrique centrale qui se tiendra à Kinshasa, République démocratique du Congo, du 26 au 30 avril 2010.

Objectifs du débat

Sous sa présidence, le Gabon souhaite engager le Conseil de sécurité à prendre en compte l'évolution de la question du trafic illicite d'armes dans la sous-région et réfléchir sur des mesures novatrices à l'effet de mieux combattre et éliminer ce phénomène.

Nous envisageons de susciter une réflexion plus approfondie sur les moyens de renforcer la mise en œuvre des mesures contenues dans le Programme d'action de juillet 2001, l'Instrument international de traçage et de marquage des armes légères et de petit calibre, ainsi que dans les diverses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans cette perspective, les participants sont invités à faire des propositions concrètes sur les moyens de :

- Renforcer les mécanismes nationaux et sous-régionaux de lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, de même que les mesures de confiance telles que celles adoptées dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;

- Accroître la transparence dans le domaine des armements, y compris par la création des registres sous-régionaux incluant les stocks nationaux d'armes légères et de petit calibre;
- Assister les États de la sous-région à mettre en œuvre les régimes des embargos sur les armes décidés par le Conseil de sécurité;
- Renforcer les capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans le domaine de la paix et de la sécurité;
- Poursuivre la réflexion sur les interventions destinées à limiter la demande d'armes légères en vue d'enrayer l'incidence négative de la prolifération des armes sur le développement, notamment sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Une déclaration présidentielle prévoyant également des mesures de suivi sanctionnera le débat.

Les organisations régionales et sous-régionales suivantes ont été invitées à prendre part à ce débat : l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union européenne.
